

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DU RU DE NESLES

Travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion

Bassin versant du ru de Nesles

Compte-rendu n°6 de la réunion du 14 septembre 2017

• Lieu: Site du bassin n°1

Maître d'ouvrage (MO) :						
Syndicat intercommunal d'aménagement du ru de Nesles M. MAGNIER: 03.23.83.19.69						
Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO):	Maître d'œuvre (MOE)					
Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques Melle BAUDRIER : 07.85.21.13.37 union-des-syndicats@griv.fr	Bureau d'études ECAA M. DANEL : 07.70.29.68.53 gdanel@ecaa02.fr					
Contrôleur extérieur	Coordonnateur SPS					
RINCENT BTP Nord Est M. DE OLIVEIRA 03.27.43.43.29	SOCOTEC M. DE TIMMERMAN : 06.18.94.41.71 Benoit.detimmerman@socotec.com					
 Entreprise Lot 1 : Terrassement et aménagements hydrauliques 	Entreprise Lot 2 : Clôtures et plantations					
RVM M. TASSAN : 06.76.48.03.16 direction@rvm-travauxpublics.com	PRAT Paysages M. PRAT: 06.32.65.90.75 thierry@prat-paysages.fr					

PROCHAINE REUNION LE 28 SEPTEMBRE 2017 A 9H30 SUR SITE – BASSIN N°1

Les personnes convoquées aux réunions sont indiquées dans le tableau ci-après (en dernière colonne).

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne













• Nom, Prénom :	• Fonction :	Présent	Absent	Excusé	Convocation prochaine réunion
MAGNIER Jean-Luc	Président SIVU Ru de Nesles et maire d'Etampes-sur- Marne	٧			٧
DABLIN Frédéric	Délégué SIVU de la commune d'Etampes-sur-Marne				
AMELOT Stéphan	Maire de Nesles la Montagne – 06.84.65.28.77 Stephan.amelot@ville-chateau-thierry.fr				
BRICOTEAU Gérard	Adjoint au maire de Nesles la montagne et Propriétaire				
BAUDRY Jean Claude	Délégué SIVU de la commune de Nesles la Montagne				
MALEZE Patrick	Délégué SIVU de la commune de Nesles la Montagne				
MAHIEUX Christian	Maire de Nogentel				
BOULANGER Liliane	Déléguée de la commune de Nogentel				
BUREL Régis	Adjoint au maire de la commune de Nogentel				
EUGENE Sébastien	Maire de Château Thierry				
DUCLOUX Jean-Pierre	Délégué SIVU de la commune de Château-Thierry				
ROBIN Elisa	Déléguée SIVU de la commune de Château-Thierry				
PIOT Solenn	Val d'Europe Agglomération (gestionnaire aqueduc de la Dhuys) 06.30.52.43.87 – solenn.piot@valagglo.fr	٧			
Maire Cédric	SAUR – délégataire aqueduc de la Dhuys 06.60.08.56.83 – <u>cedric.maire@saur.com</u>		٧		
POUJOULY Pierre	Eau de Paris - Pierre.Poujouly@eaudeparis.fr	٧			
DE TIMMERMAN Bend	oit SOCOTEC – coordination SPS				
DE OLIVEIRA Marcel	RINCENT BTP – Contrôle Extérieur				
ANGERS Jean Paul	Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne 03.26.51.19.66 – <u>jean-paul.angers@civc.fr</u>				
FARAMUS Isabelle	Conseil Départemental de l'Aisne 03.23.24.87.12 - <u>ifaramus@aisne.fr</u>				
SIRON Anne	Conseil Régional des Hauts de France (Fonds FEDER) 03.22.97.27.97 - Anne.SIRON@hautsdefrance.fr				
LABOUREL Sabine	Agence de l'Eau Seine-Normandie 03 26 66 57 75- labourel.sabine@aesn.fr				
AUGELMANN Julien	Agence de l'Eau Seine-Normandie				















Nom, Prénom :	• Fonction :	Présent	Absent	Excusé	Convocatio prochaine réunion
LELIEVRE Anne-France	Direction Départementale des Territoires – Unité Police de l'Eau 03.23.24.65.21 - anne-france.lelievre@aisne.gouv.fr				
GREFF Bénédicte	Communauté d'agglomération de la Région de Château- Thierry <u>benedicte.greff@carct.fr</u>				
SIMON Sébastien	Président SGV Nesles et viticulteur sur le coteau de Nesles / Etampes – <u>earl.simon-legrand@wanadoo.fr</u> 06.82.95.84.19	٧			٧
POUZET Hélène	Syndicat Général des Vignerons de Champagne hpouzet@sgv-champagne.fr				
LOISEAU Reynald	Responsable d'exploitation viticole MHCS <u>rloiseau@moethennessy.com</u> – 06.07.35.04.92				
PLATEAU Dominique	Agriculteur sur le coteau Nesles / Etampes plateaud@wanadoo.fr – 06.81.52.45.07				
LERICHE François	Propriétaire Nesles <u>francoisleriche@orange.fr</u>				
SOLIVEAU Daniel	Propriétaire Etampes				
PUBLIER Thierry	Riverain Nesles-la-Montagne				
ROMAIN Michel	EARL de la Heurtebise- exploitation agricole sur Nesles- la-Montagne	٧			
M.TOUZE Denis	CD 02 - Voirie départementale dtouze@aisne.fr				
TASSAN Olivier	Directeur - RVM		٧		٧
Chany GUILLOT	Ingénieure QSE/Méthodes –RVM methodes@rvm-travauxpublics.com	٧			٧
José BRAGA	Chef de chantier – RVM rvm-secteursud@orange.fr	٧			٧
PRAT Thierry	PRAT Paysages	٧			٧
BAUDRIER Mathilde	USAGMA – Assistant à maitrise d'ouvrage	٧			٧
DANEL Guillaume	ECAA – Maître d'œuvre	٧			٧















• ADMINISTRATIF:

Document à transmettre :

- Planning général des travaux

- Tableau récapitulatif des DICT faites par les entreprises

 Phasage des travaux montrant la destination des déblais et la réalisation des remblais

Demande des arrêtés de circulation
 Urgent

(Copie à produire au AMO/MO et MOE)

 Altimétrie du dessus de la voûte de la Dhuys au droit des ouvrages de franchissements n° 171 et 172

Détail des ouvrages de vidanges des bassins (accès pour manœuvre

des vannes)

(RVM > MOE)

- Actualisation des plans exe et coupes types ouvrages 171 et 172 (traversée de la Dhuys) (RVM > MOE&AMO>Val d'Europe)
- Demande d'autorisation d'ébrancher les arbres et arbustes à proximité du bassin n°2 (AMO > propriétaires concernés)
- Convention de passage sur chemin d'exploitation pour accès à la ravine avec seuils enrochés (151, 187, 150, 188, 149) (AMO > propriétaires concernés)

Document reçu:

TRAVAUX:

Les travaux ont démarré :

- Le **10 juillet** pour le lot 2 pour la phase de dégagement des emprises du bassin n°1 (fin de travaux le 13/07)
- Le **17 juillet** pour le lot 1 pour le démarrage des terrassements du bassin n°1.

Points particuliers:

- Circulation des moyens de transport : création de poussière dans le lotissement, faire passer les camions autant que possible par le bassin n°2.
- Signalisation des travaux interne au massif viticole à mettre en place (lot 1).

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne





Hauts-de-France







EDITEUR > DESTINATAIRE

(RVM / PRAT > MOE) - Urgent

(RVM / PRAT > MOE)

(RVM > MOE) - Urgent

(RVM > Nesles / CD02) -

(Val d'agglo >AMO/MOE)



Rappel: La pose d'une signalisation de chantier de type « routé barrée » est à faire sur l'emprise de la Dhuys au droit des passages des chemins viticoles. Toutes formes de circulation sont interdites sur la Dhuys.

- Les terres issues du décapage feront l'objet d'une éventuelle évacuation uniquement en cas de surplus après réemploi pour les besoins des travaux.
- L'entreprise procédera au tri des matériaux lors de la réalisation des déblais des bassins. Les limons seront à réemployer en remblai et l'ensemble des autres matériaux évacués.
- Après discussion avec Mme SIRON, les subventions FEDER dépendent de l'existence d'une mare temporaire avec la présence de plantes hélophytes dans le bassin n°1 permettant une phytoremédiation.
- Visite du bassin 1 faite ce jour pour constat des dégradations après les orages du 15 et 25/08





















A la suite de ces fortes précipitations (70 mm/45 min le 15/08 et 30 mm/20 min le 25/08),

Il a été convenu de transformer la cunette en terre présente entre le dépierreur n°220 et le bassin 1 par une noue en béton.

Est également convenu de modifier les 2 ouvrages de sortie du bassin par leur démontage, approfondissement jusqu'à trouver la strate des grès et remblai en enrochement.

A l'intérieur du bassin, il est également nécessaire de nettoyer le fond.

Il est également demandé à l'entreprise dès la reprise des travaux à l'arrêt des intempéries de poser l'ouvrage de régulation pour obtenir une décantation dans le fond du bassin (hauteur de 30 cm au minimum).

Les fortes précipitations ont également engendré une ravine à l'angle du talus du bassin et du champ cultivé par M. Plateau. Cette ravine fera l'objet d'une reprise par l'entreprise. La venue d'eau s'est faite par un écoulement d'eau le long du talus du bassin dans un sillon de labour.



















Ce jour, il a était également constaté la présence de ravines dans le champ de M. Romain (champs présents à l'aval des ouvrages de restitution du bassin n°1). La ravine la plus importante, présente en aval du bassin sur le côté droit à l'angle du champ, provient d'une venue d'eau au point bas de l'actuel chemin d'exploitation (arrivé du caniveau en tôle du coteau). Le champ est actuellement non cultivé (présence de repousse de colza).

M. Romain a fait une déclaration de sinistre auprès de son assureur.

Il a été proposé à M. Romain dans le cadre d'un accord à l'amiable une prise en charge du comblement et du nivellement des ravines par le syndicat. M. Romain a refusé cette proposition et souhaiterait une indemnisation du traitement au Roundup de son champ. Il reprend donc contact avec son assureur et le Président du syndicat.





















Traversées de l'aqueduc de la Dhuys :

Il a été vu sur site en présence de Mme PIOT de Val d'Europe Agglomération et de M. POUJOULY d'Eau de Paris :

- Proposition de réalisation d'une « cunette bétonnée » en lieu et place de canalisation ou caniveau béton (coupe en travers à fournir par RVM),
- La réalisation à la charge du syndicat de l'inspection de l'aqueduc de la Dhuys au droit des ouvrages n°171, 172 et du pont existant. Le pont existant ne faisant plus l'objet de travaux (aménagement en aval du pont d'un ouvrage béton pour capter les eaux de ruissellement), voir l'utilité de l'inspection à cet endroit.
- Il a été accepté de demander un devis au bureau d'études ECAA pour la réalisation du diagnostic.
- La transmission rapide des éléments techniques pour instruction des conventions.

Exécutions des travaux:

- Travaux à l'arrêt pour vendange et intempéries
- Bassin n°1 : des reprises vont être à faire du fait des fortes intempéries du 15 et 25/08, en plus de bétonner les enrochements.
- Pose de la clôture autour du bassin initialement calée à compter du 16/08 déplacée à une date ultérieure suite aux intempéries.
- Il est rappelé que le réemploi des roches pour la réalisation des rampes en enrochements bétonnés et acceptée sous réserve d'un lavage à haute pression des blocs avant mise en place du béton de scellement.

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne













- La réalisation d'une finition autour des canalisations en enrochements bétonnés.





- Fossé à redents n°102 : un débroussaillage devra être réalisé avant son reprofilage.



Rappel:

- Ouvrages dépierreurs 204, 205 et 186 :
- Le dépierreur 205 est supprimé et le 186 sera doublé.
- Le rejet du dépierreur 204 se fera dans le fossé riverain existant dont les eaux seront collectées au point bas par le dépierreur 186.















- Ouvrages 151, 187, 150, 188, 149 :

Les ouvrages 149 et 188 pourront être réalisé avec l'approvisionnement des enrochements par le chemin d'exploitation débouchant sur l'ouvrage 128. Chaque redent comprendra environ 40 m3 d'enrochements



Un débroussaillage est à prévoir au niveau de l'ouvrage 149 par le lot 1 – date de réalisation à convenir à la reprise des travaux.

Ouvrages 190, 121, 217 et 140 :



La jonction entre les ouvrages 190 (canalisation de diam 500mm) et le fossé à redents 140 est techniquement compliqué.

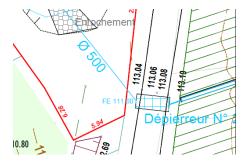
Voir la possibilité de supprimer la canalisation et de la remplacer par un caniveau de type 90*30*30 le long du talus existant.

Le chemin (121) doit être contrepenté vers le talus et de ce fait canaliser les eaux vers le fossé. Le raccord entre 2 fossés et plus simple qu'entre canalisation est fossé.

De plus en cas d'arrivée d'une grande quantité d'eau à l'entrée de la canalisation 190 le risque de débordement sur la route serait plus élevé qu'à l'entrée d'un fossé/caniveau ouvert

- Canalisation en diam 500 provenant du dépierreur n° 220 alimentant le bassin n°1 :

Est validé la modification de la canalisation en béton par du **PVC SN8** de diamètre égal suite délai d'approvisionnement ne permettant pas de respecter le planning. **Uniquement pour cet ouvrage**.

















Une cunette engazonnée sera réalisée au droit de cette canalisation pour permettre un ruissellement des eaux vers le bassin en cas de colmatage de la grille par des végétaux divers. Remplacée par une cunette en béton suite aux orages du 15 et 25/08.

- Ouvrage de vidange des bassins 1 et 2 :

Modification de hauteur des ouvertures inter-planches : 4 cm au lieu de 3 cm.

2 planches seront mises ne place sur le radier pour obtenir une hauteur d'eau de l'ordre de 30 cm.

Les planches seront montées jusqu'au NPHE - 50 cm.



Ouverture de 4 cm au lieu de 3 cm pour passage de l'eau et blocage des flottants

2 Planches reposant sur le fond de l'ouvrage

Ce type d'ouvrage sera intégré dans les digues et sera mis en sécurité pour l'accès du personnel devant manipuler la vanne de fermeture de l'exutoire. **Plan de détail à fournir par l'entreprise pour visa**.

 Visite sur les ouvrages 152-140 et 142-143 -fossés trapézoïdaux à redans, la dépose de 2 rangs de vignes sera nécessaire pour la réalisation des ouvrages.

Pour le n°140, la dépose se fera au niveau d'une pointe par 1 rang et quelques pieds puis 2 rangs. Au démarrage du fossé, création d'une nouvelle pointe pour décaler le démarrage du rang.

Planning prévisionnel du bassin n°1 – en attente du planning général RVM :

Lot n°1

Pose des ouvrages de protection hydrauliques et équipements du bassin du 31/07 au 11/08 – non fait

Lot n°2:

- Pose de la clôture et portail : reporté

- Engazonnement des talus : reporté

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne













Plan général des aménagements



Travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles Maîtrise d'oeuvre partielle

CARTE DES AMENAGEMENTS PROJET



8

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne













